



Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)

Commission du Budget, de l'Administration,
des Relations internationales et des Compétences résiduelles

Convocation¹

Lundi 2 décembre 2013 – 14 h 00
Rue du Lombard, 69 – Salle 201

Ordre du jour modifié

- 1. Rapport de contrôle de la Cour des comptes relatif aux Comptes généraux de la Commission communautaire française pour les années 1994 à 1996 (partie décret) et 1995-1996 (partie règlement)**
82 (2012-2013) n° 1

Projet de décret portant règlement définitif du budget de la Commission communautaire française pour l'année 1994
82 (2012-2013) n° 2

Projet de règlement portant règlement définitif du budget de la Commission communautaire française pour l'année 1994
82 (2012-2013) n° 3

Projet de décret portant règlement définitif du budget de la Commission communautaire française pour l'année 1995
82 (2012-2013) n° 4

Projet de règlement portant règlement définitif du budget de la Commission communautaire française pour l'année 1995
82 (2012-2013) n° 5

Projet de décret portant règlement définitif du budget de la Commission communautaire française pour l'année 1996
82 (2012-2013) n° 6

¹ Dans les conditions de l'article 20 du Règlement, les réunions des commissions sont publiques.

Projet de règlement portant règlement définitif du budget de la Commission communautaire française pour l'année 1996

82 (2012-2013) n° 7

- Désignation du rapporteur / de la rapporteuse.
- Exposé de M. Christos Doulkeridis, ministre-président du Collège, en charge du Budget.
- Discussion générale.
- Examen et vote des articles de chacun des projets de décret et de règlement.
- Vote sur l'ensemble de chacun des projets de décret et de règlement.

2. Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 12 juin 2013 entre l'autorité fédérale, les Régions et les Communautés visant à créer un Centre interfédéral pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme et les discriminations sous la forme d'une institution commune, au sens de l'article 92bis de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980.

- Désignation du rapporteur / de la rapporteuse.
- Exposé de M. Christos Doulkeridis, ministre-président du Collège.
- Discussion générale.
- Examen et vote des articles.
- Vote sur l'ensemble du projet de décret.

3. Test gender budgeting – budget initial 2014 de la Commission communautaire française

105 (2013-2014) n° 1

- Désignation du rapporteur / de la rapporteuse.
- Exposé de M. Christos Doulkeridis, ministre-président du Collège.
- Discussion.

4. Divers

Composition de la commission

Président : M. Hamza Fassi-Fihri
Vice-présidents : M. Eric Tomas, M. Emir Kir

Membres effectifs :

PS : M. Philippe Close, M. Alain Hutchinson, M. Emir Kir, M. Eric Tomas
Ecolo : M. Aziz Albishari, Mme Anne Herscovici, M. Vincent Lurquin
MR : M. Philippe Pivin, M. Gaëtan Van Goidsenhoven
FDF : M. Emmanuel De Bock, M. Serge de Patoul
cdH : M. Hamza Fassi-Fihri

Membres suppléants :

PS : M. Mohamed Daïf, Mme Caroline Désir, M. Christian Magérus, M. Mohamed Ouriaghli, M. Charles Picqué
Ecolo : Mme Dominique Braeckman, M. Jacques Morel, Mme Magali Plovie, Mme Barbara Trachte
MR : M. Olivier de Clippele, M. Willem Draps, Mme Viviane Teitelbaum
FDF : M. Michel Colson, M. Didier Gosuin, Mme Caroline Persoons
cdH : M. Ahmed El Khannouss, M. Joël Riguelle

Article 15 du Règlement du Parlement francophone bruxellois: *"En cas d'absence d'un membre effectif, il est pourvu à son remplacement par un des membres suppléants appartenant au même groupe politique. En outre, les membres effectifs et suppléants des commissions permanentes peuvent être remplacés pour une séance par un autre membre du même groupe".*

Des votes sont susceptibles d'intervenir pour chaque point inscrit à l'ordre du jour. Ces votes seront pris en compte pour le calcul du montant de l'indemnité parlementaire (conformément à l'art. 24 du Règlement du Parlement francophone bruxellois).